

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-92-1904 Promulguant dans la colonie le décret du 20 mai 1904 modifiant l'organisation du Conseil supérieur des colonies.

n° 11-92-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 juin 1904

Numéro JO
n° 92 du 01/07/1904

Date du numéro
1 juillet 1904

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 20 mai 1904, modifiant l'organisation du Conseil Supérieur des Colonies

Vu la circulaire ministérielle en date du 6 juin 1904 notifiant ce décret ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

- Est promulgué dans la Colonie, pour v être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 20 mai 1904. modifiant l'organisation du Conseil supérieur des Colonies; Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Albert DUBARRY.